

# COMITE DES FETES

Comité des Fêtes d'Isle Maison des Associations. 16, avenue de la République 87170 ISLE  
Tél : 06 18 05 43 18 – e.mail : [isle.comitedesfetes@laposte.net](mailto:isle.comitedesfetes@laposte.net)

D'ISLE

Association loi 1901 n°W872000066, déclarée à la Préfecture de Limoges (Haute Vienne), le 20.10.1978 (J.O. n° 261 du 08.11.1978).

## **VIDE-GRENIER DU vendredi 8 MAI 2026, à ISLE.**

### **BULLETIN D'INSCRIPTION**

NOM PRÉNOM.....

ADRESSE.....

Téléphone..... @.mail.....

OUVERTURE AUX EXPOSANTS : 6 heures 30

😊 je souhaite réserver :

.... emplacement(s) (3 x 3 m) X 15 €/unit = ..... €

.... emplacement(s) (3 x 6 avec véhicule) X 35 €/unit. = ..... €

😊 ci-joint le règlement de mon inscription : soit la somme de ..... €  
par chèque, à l'ordre de « Comité des Fêtes d'Isle ».

😊 je joins obligatoirement à mon Bulletin d'inscription :

➔ la photocopie recto/verso de ma carte d'identité.

😊 j'adresse mon Bulletin d' inscription PAR COURRIER AVANT LE 30 AVRIL

**Je soussigné(e), .....déclare sur l'honneur, ne pas avoir participé à plus de 2 ventes, au cours de l'année 2026. (Décret n° 2009-16 du 07.01.2009)**

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement, et je m'engage à le respecter.**

Date : ..... Signature:

précédée de la mention « lu et approuvé »

**Numéro d' emplacement envoyé par SMS la semaine précédant la manifestation**

**Contact :06 18 05 43 18 – e.mail : [isle.comitedesfetes@laposte.net](mailto:isle.comitedesfetes@laposte.net)**

Comité des Fêtes d'Isle

Maison des Associations 16, avenue de la République - 87170 ISLE

Tél : 06 18 05 43 18 – e.mail : [isle.comitedesfetes@laposte.net](mailto:isle.comitedesfetes@laposte.net)

Association loi 1901 n°W872000066, déclarée à la Préfecture de Limoges (Haute-Vienne), le 20.10.1978 (J.O. n° 261 du 08.11.1978).

## **VIDE-GRENIER DU MERCREDI 8 MAI 2026 à ISLE**

### **Parc des Bayles**

Cette manifestation doit permettre **aux particuliers** qui le souhaitent, de vendre, d'échanger, d'acheter, des objets dont ils n'ont plus l'emploi.

Les emplacements sont délimités par le Comité des Fêtes d'Isle, de 3m x 3m.

Ces emplacements sont au prix de :

- **15 € unitaire**,
- **35 € unitaire, « spécial fourgon »**, permettant à quelques exposants de conserver leur véhicule sur leur emplacement. Sur ce terrain situé en continuité du parc, sont délimités une vingtaine d'emplacements de 6m X 4m, (réservation dans l'ordre d'arrivée, vu le nombre restreint d'emplacements).

Les personnes intéressées doivent remplir le bulletin d'inscription ci-joint, **et le retourner dûment complété, avec le règlement** (chèque ou espèce), **à l'adresse ci-dessus, AU PLUS VITE**. En cas de désistement, les sommes resteront acquises au Comité des Fêtes d'Isle.

Toute inscription incomplète (absence de règlement, ou d'identité) sera refusée.

**L'exposant s'engage sur l'honneur à ne vendre que des objets lui appartenant**, à ne pas présenter de marchandise volée, dangereuse, ou contraire aux bonnes mœurs, à se prêter à tout contrôle de police et à être présent sur son stand, muni d'une pièce d'identité.

### **TOUTE VENTE DE PRODUITS ALIMENTAIRES EST INTERDITE.**

Les prix sont libres, et sous la seule responsabilité du vendeur. Le Comité des Fêtes d'Isle n'est pas compétent pour régler les litiges pouvant intervenir dans ce domaine.

**Les exposants seront accueillis à compter de 6H30.** Les véhicules des exposants devront être évacués de l'enceinte de la manifestation aussitôt le déballage effectué et **au plus tard à 9h00**. (Un parking leur est réservé à proximité du parc). Il est interdit de déballer sans autorisation du Comité des Fêtes d'Isle.

⇒ **Le vide grenier est ouvert au public de 9h00 à 17h30, sans interruption**

Chaque exposant est responsable des matériels qu'il expose, et ne doit laisser à son emplacement, au moment de son départ du site, que **des déchets ménagers**.

Le Comité des Fêtes d'Isle se réserve l'organisation de la buvette, et de la restauration.

Isle, le 24/03/2026

